



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **AC atelier commun société coopérative**, Rue du Simplon 25, 1006 Lausanne
2. Date du prononcé de dissolution: 05.03.2012
3. Procédure: sommaire
4. Délai de production: 05.06.2012
5. Remarques: Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne du 5 mars 2012, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société: promouvoir et développer les intérêts culturels, sociaux et économiques de ses membres; la société exerce son activité dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et la planification.
La société AC atelier commun études et réalisations d'architectures SA n'est pas concernée par la présente publication.
La société n'a plus d'activité depuis plus de 20 ans.

Office des faillites de Lausanne
021/316.65.06
1014 Lausanne Adm cant

00771137

